

C'est parti pour la retraite!

À l'approche de la retraite...

Le présent guide de consultation rapide résume les étapes clés dont traite notre site « Bientôt la retraite? ». Pour tous les détails et pour accéder aux liens, n'hésitez pas à retourner aux parties pertinentes du site (www.clhia.ca/bientotlaretraite).

Sachez quels seront vos revenus et vos dépenses

La retraite n'est pas qu'une affaire d'argent, mais le fait d'avoir vos finances bien en main vous sera certainement utile. Voici quelques questions à vous poser à ce sujet.

D'où viendra votre revenu?

À la retraite, votre « paie » proviendra sans doute de plusieurs sources, dont les suivantes :



A Les programmes gouvernementaux :

- La rente du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec, à l'intention des travailleurs ayant cotisé au régime. Présentez votre demande six mois avant le moment où vous souhaitez commencer à toucher votre rente.
- La pension de la Sécurité de la vieillesse (SV). Si vous y êtes admissible, vous recevrez une lettre de Service Canada au cours du mois qui suit votre 64^e anniversaire.
- D'autres prestations pour les personnes à faible revenu, comme le Supplément de revenu garanti (SRG).

B Votre régime de retraite au travail et/ou votre REER :

Des règles précises s'appliquent aux divers types de régimes pour ce qui est des options de revenu. Vous devrez payer de l'impôt sur tout revenu touché pendant l'année.

Types de régimes enregistrés :

Régime de retraite à prestations déterminées (PD)



Régime de retraite à cotisations déterminées (CD)

Compte de retraite immobilisé (CRI)

REER immobilisé



Régime enregistré d'épargne retraite (REER)

Régime de participation différée aux bénéfices (RPDB)



Options de revenu :

Vous toucherez du régime un **revenu votre vie durant**.

Vous devez choisir une option avec **immobilisation des fonds** :

- Rente (viagère ou à terme fixe)
- Fonds de revenu viager (FRV)
- Fonds de revenu de retraite immobilisé (FRRI)

Vous devrez commencer à retirer des fonds avant la **fin de l'année au cours de laquelle vous atteignez 71 ans**.

- Rente (viagère ou à terme fixe)
- Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)
- Argent comptant

C Votre épargne personnelle, par exemple un CELI ou un placement non enregistré pouvant être transformé en revenu.

À quoi servira l'argent?

Déterminez quelles seront vos dépenses fixes (**besoins**) et vos dépenses discrétionnaires (**style de vie**). Une calculatrice de budget peut vous y aider.

Combien de temps devra durer votre revenu de retraite?

Si l'on savait exactement combien de temps il nous reste à vivre, ce serait facile de gérer son épargne de manière à faire durer le revenu de retraite juste assez longtemps.

Bien sûr, personne ne peut dire combien de temps durera sa retraite, mais il est possible **d'être certain de toucher un revenu jusqu'à la fin de sa vie**.

Votre revenu prévisible suffira-t-il pour couvrir vos dépenses récurrentes?

Sinon, une rente pourrait être la solution pour vous assurer d'une partie de votre revenu de retraite.

Qu'est-ce qu'une rente viagère?

Une rente viagère est un contrat passé avec une société d'assurance vie.

En échange d'une somme forfaitaire payée à l'assureur, celui-ci vous verse un revenu garanti toute votre vie durant.

Vous transférez à l'assureur deux types de risques :

1. Le **risque de longévité** (risque que vous épuisiez vos économies avant la fin de votre vie)
2. Le **risque de volatilité des marchés** (risque qu'une baisse des marchés ne vienne réduire vos économies)

Une rente peut vous convenir si :

- Vous craignez que **votre revenu ne vous couvre pas votre vie durant**
- Votre **revenu de retraite prévisible est moins élevé** que vos dépenses prévisibles
- Vous ne voulez pas avoir à **vous soucier de gérer** vos actifs de manière à produire un revenu



Attention : les retraités sont eux aussi la cible des fraudeurs

Tout le monde peut être victime de fraude, même les plus prudents. Soyez vigilant, et sachez quoi faire en cas de fraude.

Organisez vos documents personnels et familiaux

Si ce n'est pas encore fait, organiser vos documents personnels et familiaux pourrait être votre premier projet de retraite! Un outil comme le guide **Chaque chose à sa place** vous permettra de rassembler tous vos renseignements importants.

Le moment est également tout indiqué pour rédiger – ou mettre à jour – votre testament, votre testament biologique et votre mandat en cas d'incapacité, et pour partager ces documents avec les personnes voulues.

Parlez à un conseiller financier

Si vous n'avez jamais fait appel à un conseiller financier, le moment est bien choisi pour le faire. Les décisions que vous prenez maintenant auront des répercussions pour le reste de votre vie.

Les conseillers financiers sont en mesure de **vous fournir des conseils et des produits** selon leurs permis ou inscriptions, leur formation et leurs titres spécialisés. Ils peuvent se désigner comme conseillers en placements, conseillers en assurances ou planificateurs financiers.

Selon vos besoins, vous devrez peut-être faire appel à plus d'un conseiller financier.

En voici les différents types :

- ① Un conseiller pouvant **vous aider relativement aux fonds communs de placement ou à un portefeuille d'actions et d'obligations** sera inscrit auprès de l'organisme de réglementation des valeurs mobilières de sa province/son territoire, ou de l'Association canadienne des courtiers de fonds communs de placement.
- ② Un conseiller capable de **vous aider avec des rentes viagères, des fonds distincts et l'assurance à des fins de planification successorale** détiendra un permis délivré par l'organisme de réglementation en assurance de sa province/son territoire.
- ③ Un conseiller en planification financière ayant des titres professionnels comme **planificateur financier agréé (PFA) ou conseiller financier qualifié (CFQ)** a reçu une formation sur **divers aspects de la planification financière**, dont la planification successorale et l'imposition.



Vous avez travaillé dur. Profitez-en!

Maintenez vos liens avec vos amis, votre famille et votre collectivité à toutes les étapes de la retraite.